BULLETIN FLUVIAL.

Nouvelle-Orléans 14 mai 1903

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

Jaugage à 8 heures A. M.

Stations.	Pleine hauteur à la rive, pieds.	Ligne du danger, pieds.	Hauteur, pieds.	Changements dans les dernières 24 h.
St-Paul		14	9 0	+0 7
Davenport	10	15	8.4	+0 3
St. Louis	22	30	16 1	−0 3
Caire	44	45	21 9	−0.5
Memphis	32	33	17.0	−0.5
Helena	43	42	26 5	−1.3
Vicksburg	44	45	42.3	−0 8
Rivière Rouge			4[illegible] 2	−0 2
Donaldsonville	23	25	28 0	−0 2
Nlle-Orléans	9	[illegible]	17.5	−0.1
Melville		31	35 5	−0.1
Omaha		41		
Kansas City		21	12.9	+2.5
Pittsburg	30	22	5.9	+0 2
Cincinnatti	45	50	10.9	−0.2
Louisville		28	5.9	−0.2
Nashville		40	5.1	−0.1
Chattanooga	33	33	5 0	−0 2
Fort Smith		22	12.4	+1.4
Little Rock		23	15 4	+0 7
Arthur City		27	6.7	0.0
Fulton	20	28	11 3	+1.3
Shreveport	21	29	5.4	+0.4
Alexandria	32	32	11.6	0.0
Barbres				
Camden	26	39	33.0	0 0
Monroe		40	30.6	0 0

NAVIGATION FLUVIALE

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI 15 MAI 1903.

Pas du fleuve—GROVER CLEVELAND 11 a. m.
Madisonville NEW CAMELIA 4 à p. m.

Procurez-vous une Bouteille

D'EAU D'ABITA

Pétillante et Carbonisée, et vous en voudrez une caisse.

Piquante mousseuse et jamais fade: la meilleure eau de table mise en bouteille.

ABITA SPRINGS WATER CO., LT'D.

Phone 2000.

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau: 633 Place Commerciale

2fév—1an

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE A. MERCADAL.

No 69,799—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN. Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 11 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de Cour signé le 8 mai 1903 par l'Hon juge George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E dans l'affaire ci dessus, intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, etc., à cela y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 223 borné par les rues Baronne, Lafayette, Carondelet et Girod, désigné comme lot No 19 sur la liste presente d'assessement, et par le No 18, sur le devis fait par J. A. D'Hémécourt voyer, le 3 septembre 1872, et annexé à un acte de vente passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire de cette ville, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 102 folio 538, ledit lot mesurant, en mesure anglaise, d'après ledit devis, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne sur cent soixante dix pieds six pouces et deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant une jolie et substantielle résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 616 rue Baronne, avec dépendances contenant 8 chambres, et à une petite distance de la meilleure section commerciale de la ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, les billets portant six pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le payment des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police ou les polices au porteur ou porteurs des billets et d'assumer et payer en plus au dessus du prix de l'adjudication les polices d'assurances courantes et les taxes de 1903 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit aux loyers, s'il y en a, seulement de la date du passage de l'acte de vente. L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Puig, notaire.

Denègre, Blair & Denègre, avocats.

10 mai—10 17 24 31 juin 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE BRYAN DALY.

No 70 309—Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 4 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 1er mai 1903 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent situées dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Annonciation, Joséphine et Chippewa, désignée comme le lot B, commençant à une distance de quarante sept pieds et deux lignes de l'encoignure des rues St André et Annonciation, et mesurant dix-sept pieds de face à la rue St André, seize pieds 11 pouces et six lignes de largeur dans le fond, sur cent vingt six pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, cent vingt sept pieds six pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Chippewa.

Conditions:—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes de 1903, et faisant un dépot comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant le notaire devant être nommé par l'encanteur aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE Commerciale et Résidences DE CHOIX,

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET 706 RUE STE-ANNE,

Formant l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

Nos 909 ET 913 RUE ST-LOUIS.

No 714 RUE STE-ANNE.

No 716 RUE DAUPHINE,

A l'encoignure de la rue Orléans.

Succession d'Emile B. Angaud.

No 51,621—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL sera vendu à l'enchère publique MERCREDI, le 20 mai 1903, à midi par SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear encanteur, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 802 Perdido entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B daté le 16 avril 1903 pour le compte de la succession ci dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Nos 909-913 RUE ST-LOUIS

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 90, borné par les rues St Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne, lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue St Louis, sur 60 pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 909-913 rue St Louis. Les améliorations comprenant une résidence double en briques, contenant trois chambres et une cuisine de chaque côté, aussi citerne latrine, hydrant avec corridor de chaque côté. Louée 12 dollars chaque côté. Achetée de Mme M J Allen, par acte de A. E. Bienvenu ancien notaire daté le 22 avril 1872 enregistré dans le livre des transferts 101, folio 266.

II

No 716 RUE DAUPHINE.

Coin de la rue Orléans.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 73 borné par les rues Dauphine, Orléans, Bourbon et St Pierre, lequel lot mesurant en mesure française, 72 pieds de face à la rue Dauphine sur 31 pieds de profondeur et façade à la rue Orléans, le tout plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 716 rue Dauphine. Les améliorations comprenant la jolie résidence en briques à trois étages avec rez de chaussée avec veranda en fer ouvragé sur la façade entière et les côtés de chacun des premier et deuxième étages et contenant au rez de chaussée trois chambres: quatre chambres au premier et étage, trois chambres au deuxième étage aussi une cuisine en briques à deux étages et rez de chaussée contigu, avec une chambre au rez de-chaussée et une chambre à chacun des étages supérieurs, écurie dans la bâtisse de la cuisine, cour et rez-de-chaussée pavés en pierres plates citerne, latrine, etc. et portant le numéro municipal 716 rue Dauphine, formant l'encoignure de la rue Orléans. Achetée de veuve E. H. Lehman, par acte de Jules F. Meunier, notaire, daté le 9 mai 1887, enregistré dans le livre du bureau des transferts 127, folio 450.

III

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET No 706 RUE STE-ANNE.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 59 borné par les rues Royale, Ste Anne, Bourbon et Orléans, lequel lot formant l'encoignure des rues Royale et Ste Anne et est désigné par la lettre A et mesurant d'après un devis de D. E. Seghers voyer, daté le 14 avril 1903, 53 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur 83 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne, une première profondeur de 70 pieds sur l'autre ligne de côté de là se retrécissant de 3 pieds sur une ligne courant vers la rue Ste Anne, de là 12 pieds 7 pouces sur une deuxième profondeur à la ligne du fond et 50 pieds, 3 pouces, 4 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot B ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste Anne, et est composé du tout de la propriété achetée de Wm A Kernaghan par acte de Jules Meunier, notaire, daté le 7 août 1884, enregistré dans le bureau des transferts, livre 120, folio 72, et une portion de la propriété achetée de J. L. O. Esnard, par acte d'Oscar Drouet, ancien notaire, daté le 26 avril 1886, enregistré livre 122, page 867.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques avec une jolie véranda, s'étendant tout autour du second étage, le rez de chaussée occupé par A. Hymel & Co comme magasin de meubles. La partie supérieure est divisée en deux corps de logis, une avec hall entrée par le No 735 rue Royale, et contenant hall sur le côté, 2 chambres à coucher salon et cuisine, citerne, hydrant, cabinets bas et haut; l'autre corps de logis a un hall entrée par le No 706 rue Ste Anne et contient pallier, quelques six chambres, cuisine, hydrant, cabinets, etc., et porte les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste Anne.

Le rez-de-chaussée est loué à bail jusqu'au 31 août 1903 $600 par an, payable mensuellement $50 par mois, la partie supérieure est louée $40 par mois, payable mensuellement, faisant un total de $90 par mois pour toute la propriété.

IV

No 714 RUE STE-ANNE.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 59, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Bourbon et Royale, lequel lot est désigné par la lettre B, sur un croquis de D. E. Seghers, voyer daté le 14 avril 1903, et mesure 42 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, 50 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, et 44 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage en briques et en bois ayant hall sur le côté, aussi galerie sur le côté, salon, deux chambres à coucher, cuisine, salle à manger, chambre à bain, etc., water works, lieux d'aisance, citerne et corridor. Désignée par le No 714 rue Ste Anne. Loué $20 par mois.

Etant la portion la plus près de la rue Bourbon de la propriété acquise de J. L. O. Esnard et autres par acte pardevant Oscar Drouet, daté avril 26 1886, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 122, page 867.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un crédit de un ou à un et deux ans, à l'option des acquéreurs, en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente, garantis par lien et privilège et hypothèque spéciale de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les acquéreurs d'assurer les améliorations pour le montant de la portion à crédit e de transférer les polices au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de 1903, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et avoir droit aux loyers seulement du jour où se passera l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire aux frais des acquéreurs ainsi que les timbres d'internal revenu.

Jérôme Meunier, Charles F. Claiborne, avocats.

19 avril—19 26—mai 3 10 17 20

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE ET IMPORTANTE VENTE DE VINS, BRANDIES, IMPORTES, ETC., MEUBLES DE BUREAU, COFFREFORT EN FER, ETC.

Succession d'Angel Xiques.

No 69 809 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—LUNDI le 25 MAI 1903, à 10.30 HEURES A. M., et les jours suivants il sera vendu à l'enchère publique au No 327 rue Decatur entre les rues Bienville et Conti en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté le 12 mai 1903 pour le compte de la succession ci-dessus.

Un grand assortiment de marchandises de choix importées, comprenant en partie de vins en caisses et en gros, brandies, Xérès, Porto genièvre, Irish whiskey, rhum en caisses et en gros, liqueurs importées assorties, crême de menthe, curaçao, gin etc., sardines, champignons, huile d'olive en caisses et en gros, eaux minérales importées et d'autres marchandises trop longues à énumérer.

AUSSI

2 grands coffres-fort avec combination, pupitres avec couvercle à coulisse, pupitres droits, chaises, presse à copier, Type writer Remington, corking machine, balance à plate forme de Fairbanks, grand savoir, caisses à vins, vides neuves et vieilles, dame jeannes, neuves et vieilles, bouteilles vides et un grand lot d'autres articles.

Conditions — Comptant avant livraison.

N. B. — N'importe lequel et tous les acheteurs sont requis de faire un dépôt avec l'encanteur, à sa satisfaction, les acheteurs refusant de se conformer à cette condition sont très respectueusement invités à ne pas acheter.

Chas J. Théard, avocat.

14 mai — 14 17 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt indivis dans la bâtisse en brique à trois étages

No 732 rue Royale.

Entre les rues STE ANNE et L'ALLEE ST. ANTOINE.

Ensemble avec tout le contenu là dedans.

Le tout devant être vendu en bloc.

Succession de Margaret Deeves, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. No 69,667 Division "D".

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 27 mai 1903, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à leur Bureau et Bourse, No 802 rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Somerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 21 avril 1903 dans l'affaire ci-dessus.

La moitié indivise de tous les droits, titres et intérêts de la succession dans et à un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et le contenu de ladite bâtisse, lequel dit lot de terre est situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, l'Allée St Antoine, les rues Chartres et Ste Anne; le lot est désigné par le No 2, sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 28 février 188-, et déposé pour référence en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit plan, vingt quatre (24) pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de quatre vingt un pieds 2 pouces (81 pieds 2 pouces) entre lignes parallèles, étant la même propriété qui fut acquise par Mlle Margaret Deeves et al, par achat de la "People's Homestead Association" le 1er août 1902 par acte passé pardevant Theo G. Sp.tafaden, notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 185, folio 576. Le contenu de la bâtisse, lequel est vendu avec la propriété, comprend un grand assortiment d'articles religieux et autres, tels que livres, crucifix, médailles, médaillons, articles de première communion, statuettes, rosaires, scapulaires, bénitiers, papier tissu et crépons, tablettes, chandelles en cire, chapelets, couronnes en métal et autre matériel, cierges de première communion, statues, lampes, chandeliers dorés, plaqués et autres fleurs, feuilles d'or et d'argent, fournitures de bureaux, portraits de tout genre et d'autres articles trop nombreux à mentionner; le tout d'après l'inventaire enregistré en cour. Le tout devant être vendu en bloc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vende pardevant J. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 avril—26—mai 3 10 17 24 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Earl Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 70,542—Division D—Attendu que Leigh Howard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Earl Howard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Merrick Lewis & Gensler, avocats.

12 mai—12 16 21

Succession de John Ogden Bigelow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,072, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jean O. Bigelow, veuve de John O. Bigelow, et Claude M. Smith, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Cage, Baldwin et Crabites, avocats.

14 mai—14 18 23

The MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race, Phone 983; A Alger, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville:

RUE CARONDELET 315

Phone 576

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligiblement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

vs

George Wilson et als.

No 63,645—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI le 28 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 juin et signé 18 juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la sus-dite cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir.

Actions

Le certificat No 1276 pour trois actions dans le fonds capital de la Sun Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, à la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières

1° Le magasin en briques à deux étages, No 3338 rue Tchoupitoulas, au coin sud est de l'avenue Louisiana contenant magasin et entrepôt sur le rez de chaussée et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans l'ancien Faubourg Plaisance, dans l'ancienne Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J, sur un plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la Paroisse de Jefferson, lequel dit lot formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Wiltz), et mesurant 33 pieds, 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississipi, ensemble avec tous les droits de bâture et de terre rapportée à l'avenir, étant situé dans l'ilet compris entre la dite rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) et l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Wiltz), et la rue Toledano et le fleuve Mississipi. Cette propriété est à la tête du système de quai de la ville contigu au "ferry" de l'avenue Louisiana, et juste au-dessus du magnifique système terminal des Docks Stuyvesant —offrant ainsi une occasion pour la spéculation ou le placement rarement offerts et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par peu de propriétés sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en perspectives par la Commission du "Dock" assurera de tels avantages à la façade du fleuve, lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées là-dessus.

Deuxièmement—Onze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 68, borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Fulton), désignés par les Nos 16 17, 18 19, 20, 21, 22, 23, 24 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un inventaire par Jas D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant être vendu comme suit.

1° Le cottage double en bois à un étage, Nos 638 et 642 rue Ste Marie à l'encoignure Sud Est de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de 124 pieds et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

2° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette Nos 634 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

3° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 630 et 632 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citernes de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds 2 lignes, et une largeur de 31 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

4° Le cottage simple en bois à un étage No 628 rue Ste Marie retiré de la banquette contenant galeries, 6 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par le No 26, contigu audit lot No 25 et mesurant d'après ledit plan 16 pieds et 2 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes et une largeur de 16 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $120 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 1916 et 1918 rue Chippewa, retiré de la banquette, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 22 contigu au lot 21 et mesurant d'après ledit plan 35 pieds 2 pouces de face à la rue Chippewa sur 142 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St André le séparant du lot No 21 et sur l'autre ligne de côté une première profondeur de 110 pieds et de là à un angle droit sur une ligne s'étendant de là vers la rue St André une distance de 4 pieds 1 pouce et 6 lignes, de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds, et 29 pieds et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

6° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1922 et 1924 rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 21 contigu au lot No 20 et mesurant d'après ledit plan 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 142 pieds sur chacune des lignes de côté, et 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière à une distance de 43 pieds 7 pouces plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 20 (1 1/2 pied de ladite allée commune appartient à ce lot No 21). Loué au taux de $240 par an.

7° Le cottage double en bois à un étage Nos 1926 et 1928 rue Chippewa, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 20 contigu au lot No 19, et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une première profondeur sur la ligne de division du lot No 19 de 110 pieds, de là sur une ligne courant à un angle droit vers la rue Ste Marie une distance de 4 pieds 11 pouces et une ligne, de là sur une ligne courant à un angle droit vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds; 142 pieds de profondeur sur la ligne opposée et 28 pieds 6 pouces de largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 43 pieds 7 pouces, plus ou moins, sur le côté le plus près de la rue Ste Marie, et commune audit lot et au lot contigu No 21 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 20) Loué au taux de $240 par an.

8° Le cottage double en bois à un étage Nos 1930 et 1932 rue Chippewa contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19, contigu au lot No 18 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Chippewa, 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds plus ou moins commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 19). Loué au taux de $192 par an.

9° Le cottage double en bois à un étage Nos 1934 et 1936 rue Chippewa, contenant 4 chambres cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 18 contigu au lot No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Chippewa 32 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur ensemble avec l'usage d'une allée de chaque côté du dit lot de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds plus ou moins (1 1/2 pieds de chacune desdites allées communes appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1938 et 1940 rue Chippewa, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17, contigu au lot No 16, et mesurant d'après ledit plan 33 pieds et 7 lignes de face à la rue Chippewa 32 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds et 1 pouce, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds plus ou moins, sur chaque côté dudit lot (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 1942 et 1944 rue Chippewa, à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et formant l'encoignure des rues Chippewa et St André, et mesurant d'après ledit plan 29 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Chippewa, 30 pieds, 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue St André, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds, plus ou moins, (1 1/2 pied de laquelle dite allée appartenant à ce lot, commune audit lot et au lot contigu No 17. Loué au taux de $192 par an.

Troisièmement — 10 certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 71, compris entre les rues St André, Chippewa, Annonciation et Ste Mary, désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19, subdivision faite par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer daté le 10 mai 1900, décrits comme suit et ci-répétés séparément.

1° Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurent d'après ledit plan chacun 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 9 formant l'encoignure des rues St André et Chippewa.

2° Le lot No 11 mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa (commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure des rues Chippewa et St André) 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 12 et une profondeur de 131 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne opposée. Les lots Nos 12 et 13 sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, 28 pieds 11 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 12 a une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 11, et 131 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 13. Le lot No 13 a une profondeur de 131 pieds et 10 pouces sur la ligne opposée.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 712 et 716 rue Ste Marie, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 15 et mesurant d'après ledit plan 36 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles. Loué au taux de $216 par an.

4° Le cottage double en bois à un étage Nos 726 et 728 rue Ste Marie, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes, ensemble avec le droit à l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière de la rue Ste Marie à une distance de 35 pieds, plus ou moins commune à ce lot et au lot contigu No 17 (1 1/2 pied de la dite allée appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 730 et 732 rue Ste Marie, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie (commençant à un point de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de distance de l'encoignure des rues Ste Marie et Annonciation), la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, faisant face à la rue Ste Marie et s'étendant en arrière une distance de 35 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 16 (1 1/2 pieds de ladite allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1918 et 1922 rue Annonciation, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté, et sur le côté inférieur une grande entrée pour wagons. Le lot de terre est désigné par le No 18 et mesure d'après ledit plan 45 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Annonciation (commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de l'encoignure des rues Annonciation et Ste Marie) 49 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Ste Marie, et une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de division du lot No 19, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation, une distance de 42 pieds plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 19 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot) Loué au taux de $204 par an.

7° Le cottage double en bois à un étage Nos 1924 et 1926 rue Annonciation contenant 3 chambres cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19 et mesurant 34 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Annonciation (commençant à un point 127 pieds, 10 pouces et 3 lignes de distance de l'encoignure des rues Annonciation et St André, 34 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne du fond, 127 pieds, 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Ste Marie le séparant du lot No 18, 127 pieds, 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue St André, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation une distance de 42 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

Quatrièmement—Sept certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 71 borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et Annonciation, désignés par les lettres A, B, C, D, E F et G sur le dernier plan ci-dessus mentionné de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1° Les lots A, B C et D, sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces entre lignes égales et parallèles, le lot A formant l'encoignure des rues Chippewa et Ste Marie.

2° Le cottage résidence en bois à un étage avec mansarde, No 711 rue St André, retiré de la banquette, contenant galeries, 8 chambres, 2 cabinets, citerne, etc. Aussi la résidence en bois à deux étages contigu et y attenant, No 713 rue St André, contenant vestibules, 4 chambres et d'autres chambres dans les dépendances, et citerne.

Le terrain est désigné par la lettre E, et mesure d'après ledit plan 71 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 60 pieds et 4 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Chippewa), la même en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles.

3° Deux certains lots de terre extra grands désignés par les lettres F et G. Le lot F mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 214 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Chippewa et une profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne opposée le séparant du lot G. Le lot G est contigu audit lot F et mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Annonciation) 30 pieds de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le séparant du lot F et une profondeur de 212 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté la plus près de la rue Annonciation.

Cinquièmement — Le cottage double en bois à un étage Nos 2007 et 2009 rue Annonciation, retiré de la banquette et contenant 3 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, St André, Joséphine et Laurel, désigné comme lot No 1 sur un plan dudit lot et autres, annexé à un acte en l'étude de G. R. Stringer ancien notaire en cette ville daté le 13 février 1831, le dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la dite rue Annonciation sur 100 pieds de profondeur et 29 pieds, 8 pouces de largeur dans le fond. Loué au taux de $114 par an.

Sixièmement—Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse à deux étages en bois No 436 rue Joséphine, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 2 dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Tchoupitoulas (anciennement Nouvelle Levée) et Rousseau et l'avenue Jackson, (anciennement rue Jackson) Ledit lot mesurant 30 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Joséphine entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, comme il est démontré sur un plan de C. F. Zimple, voyer, le 30 mars 1833 et annexé à un transfert fait par les syndics de St Fort Duseuau, en faveur de L. Lejou, pardevant Louis Ferand, ancien notaire en cette ville, le 8 juillet 1833.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un voisinage populeux et elles se trouvent dans cette classe qui paie le plus sur les montants placés. Le petit capitaliste trouvera ici tout l'essentiel désirable. Les lots à bâtir sont parmi les quelques-uns qui restent et paieront soit comme placement ou spéculation.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour le plaignant.

Jos Brewer, avocat pour les défendeurs.

19 av—19 26—mai 3 10 17 24 28

Paul & Gurley.

VENTE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATEUR,

Ce Proéminent point historique

AU COIN DES RUES

CAMP ET NATCHEZ,

Comprenant l'Edifice Double à Quatre Etages, en Briques, de Valeur, Central et Attrayant (Occupant deux lots de terre),

Nos 400, 402 et 404 Rue du CAMP, et 534, 536, 538 Rue NATCHEZ

—SITUÉ DANS—

Le Cœur du Centre Commercial,

A proximité de toutes les principales Banques et Compagnies d'Assurances, du proéminent Commerce en gros et détail, des Bourses, Journaux, et Bâtisses de Bureaux, sur la rue principale, et à seulement un ilet du site populaire, le plus approprié et probablement de la nouvelle

Bâtisse de la Poste

—AUSSI—

Le Joli et Attrayant Cottage-Résidence Simple,

No 804 Ave Napoléon,

—ENTRE—

Les Rues Constance et Magasins.

SUCCESSION DE P. H. SKIDMORE.

No 67,379—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY, — Albert Paul, Encanteur — Bureau 725 rue Commune—MARDI, le 9 de juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement rendu le premier de mai et signé le 7 de mai 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère pour opérer un partage, savoir—

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Natchez, Magasin et Poydras, désignés comme lots A et B, sur un plan fait par J. A. Dervel, Jr, daté le 28me jour de février 1880, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Camp, par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprenant la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement situés dans la section commerciale dans une des principales rues entourée par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente rapportant de magnifiques revenus augmentant continuellement.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jéna, Magasins et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant le joli et commode cottage résidence connu comme No 804 avenue Napoléon.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, ou à 1, 2 et 3 ans de crédit, au gré des acheteurs, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et 5 0/0 frais d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets, ensemble avec toutes les clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devra assurer les bâtisses ou améliorations jusqu'au montant dues sur les billets et transférer la police aux porteurs des dits billets, et d'assumer de payer en plus du montant de l'adjudication, les taxes de 1903 et le pro rata des polices d'assurance non expirées, et de déposer dans les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix, au moment de l'adjudication. L'acquéreur aura droit aux loyer, du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acheteurs pardevant Félix J. Puig, notaire.

Denègre, Blair et Denègre, avocats.

9 mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

Succession de Charles E. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,305—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary L. Rice exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé, et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—James Legendre, avocat.

8mai—9 13 18

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraîssant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers.

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville